



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2021-05-11-0000 I

**Instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris
et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Île-de-France,
à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris le 30 mai et 6 Juin 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.175 et R.107 à R.109 ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire, 1^{ère} circonscription de l'Oise, 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais et 15^{ème} circonscription de Paris) ;

Vu la désignation des conseillers de Paris effectuée par la Ville de Paris le 26 avril 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 27 avril 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de recensement des votes ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La commission de recensement des votes, instituée à Paris à l'occasion de l'élection législative partielle de la 15^{ème} circonscription de Paris du 30 mai et 6 Juin 2021, est composée comme suit :

Premier tour du scrutin, le 30 mai 2021 :

Président :

- Monsieur Cyril ROTH, magistrat, titulaire ;
- Madame Delphine CHAUCHIS, magistrate, suppléante.

Membres :

- Madame Halima JEMNI, conseillère de Paris, titulaire.
- Monsieur Rudolph GRANIER, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléant.

Second tour du scrutin, le 6 juin 2021 :

Président :

- Madame Géraldine CHARLES, magistrate, titulaire ;
- Monsieur Cyril ROTH, magistrat, suppléant.

Membres :

- Madame Halima JEMNI, conseillère de Paris, titulaire.
- Monsieur Rudolph GRANIER, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléant.

Article 2 : Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : La commission se réunira à 21 heures le dimanche 30 mai 2021 pour le premier tour du scrutin et à 21 heures le dimanche 6 juin 2021 pour l'éventuel second tour du scrutin, à la préfecture de d'Ile-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

Article 4 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 MAI 2021


Le préfet,
Mélano GUELLAUCÉ